

C. LOC 52

Le 14 mars 2019

01

Concerne : Propositions de changements à apporter à la douzième édition de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno)

---

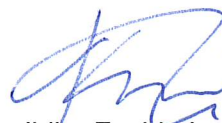
Madame,  
Monsieur,

Le Comité d'experts de l'Union de Locarno devrait tenir sa quatorzième session, à Genève, du 18 au 22 novembre 2019, en vue de procéder à la révision de la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno).

J'ai le plaisir d'inviter votre office à soumettre au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) les propositions de modifications ou de compléments qu'il souhaiterait voir apporter à l'édition actuelle de la classification, conformément à l'article 3.3) de l'Arrangement de Locarno. Ces propositions seront examinées par le Comité d'experts lors de la session susmentionnée afin d'être incorporées dans la nouvelle (treizième) édition. Toute suggestion de nature à faciliter l'utilisation de la classification de Locarno et à en promouvoir l'application uniforme sera aussi la bienvenue.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir vos propositions en les postant sur le forum électronique à l'adresse : [www.wipo.int/nef](http://www.wipo.int/nef) d'ici au 30 juin 2019, sous le projet LO999.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Kunihiko Fushimi  
Directeur  
Division des classifications  
internationales et des normes  
Secteur de l'infrastructure mondiale